

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2006

19 août 2008

### SOMMAIRE

<b>3i Infrastructure (Luxembourg) S. à r.l. . . . .</b>	<b>96286</b>	<b>Nikos International Spf S.A. . . . .</b>	<b>96256</b>
<b>AMP Capital Investors (European Infra- structure No. 6) S. à r.l. . . . .</b>	<b>96266</b>	<b>Noble Equities Trust Emporium Groupe S.A. . . . .</b>	<b>96257</b>
<b>ATLAS CAPITAL (Luxembourg) S.à r.l. . . . . .</b>	<b>96287</b>	<b>Noble Equities Trust Emporium S.A. . . . .</b>	<b>96257</b>
<b>Benbelval S.à r.l. . . . .</b>	<b>96261</b>	<b>Noble Equities Trust Financial Holdings Groupe S.A. . . . .</b>	<b>96274</b>
<b>Bonneuil Investment S.A. . . . .</b>	<b>96288</b>	<b>Noble Equities Trust Financial Holdings Groupe S.A. . . . .</b>	<b>96287</b>
<b>Camyba S.A. . . . .</b>	<b>96284</b>	<b>Noble Equities Trust Financial Holdings S.A. . . . .</b>	<b>96274</b>
<b>Capoffice S.A. . . . .</b>	<b>96286</b>	<b>Noble Equities Trust Resource Industries Groupe S.A. . . . .</b>	<b>96280</b>
<b>Casden Sàrl . . . . .</b>	<b>96285</b>	<b>Noble Equities Trust S.A. . . . .</b>	<b>96280</b>
<b>Cerere Lux S.A. . . . .</b>	<b>96286</b>	<b>Noble Equities Trust Securities Groupe S.A. . . . .</b>	<b>96278</b>
<b>EKIAM Management S.à r.l. &amp; Cie. Neunte (9.) S.e.c.s. . . . .</b>	<b>96264</b>	<b>Noble Equities Trust Securities S.A. . . . .</b>	<b>96278</b>
<b>Financière Linvest S.A. . . . .</b>	<b>96254</b>	<b>Oliva International S.A. . . . .</b>	<b>96265</b>
<b>FINANCIERE LINVEST S.A., société de gestion de patrimoine familial "SFP" . . . .</b>	<b>96254</b>	<b>REFLEKA (Reflexkauf) S.A. . . . .</b>	<b>96251</b>
<b>Groupe CYDEL Investissement SA . . . . .</b>	<b>96286</b>	<b>Securitas Treasury Luxembourg S.à r.l. . . .</b>	<b>96242</b>
<b>Groupe CYDEL Investissement SA . . . . .</b>	<b>96248</b>	<b>Shoe Service Bel-Air S.à r.l. . . . .</b>	<b>96288</b>
<b>Intégration Financière SA . . . . .</b>	<b>96285</b>	<b>Smart Air S.A. . . . .</b>	<b>96287</b>
<b>International Automotive Components Group S.à r.l. . . . .</b>	<b>96284</b>	<b>Société Immobilière Mersch II S.A. . . . .</b>	<b>96288</b>
<b>Inter-World Resource Corporation Group S.A. . . . .</b>	<b>96259</b>	<b>TK SEI Luxembourg S.à r.l. . . . .</b>	<b>96242</b>
<b>Inter-World Resource Corporation S.A. . . . . .</b>	<b>96259</b>	<b>Today's Ink S.à r.l. . . . .</b>	<b>96254</b>
<b>Kenavon Drive Holdings II . . . . .</b>	<b>96249</b>	<b>Triax Global Exchange Groupe S.A. . . . .</b>	<b>96282</b>
<b>Lise S.A. . . . .</b>	<b>96274</b>	<b>Triax Global-Exchange S.A. . . . .</b>	<b>96282</b>
<b>Mupp Mouss . . . . .</b>	<b>96251</b>	<b>Tri-Noble Equities Trust Groupe S.A. . . . .</b>	<b>96276</b>
<b>Nikos International S.A. . . . .</b>	<b>96256</b>	<b>Tri-Noble Equities Trust S.A. . . . .</b>	<b>96276</b>
		<b>Twintec International S.A. . . . .</b>	<b>96251</b>

**Securitas Treasury Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: SEK 1.000.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 100.251.

L'adresse exacte du gérant de classe A, Dominique Robyns, est la suivante: 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008097015/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS10622. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080112532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

**TK SEI Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 140.522.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the thirtieth day of June.

Before Us M<sup>e</sup> Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

"TK ALUMINUM SUBCO LTD", a limited company governed by the laws of Bermuda, established and having its registered office at 2 Clarendon House, Church Street, HM 11 Bermuda, inscribed in the Register of Commerce and Companies of Bermuda under the number EC 32448,

here represented by Mr. Thierry HELLERS, chartered accountant, residing professionally in L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, by virtue of a proxy given under private seal on 27 June 2008; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, has required the officiating notary to enact the articles of association of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") to establish as follows:

**Art. 1. Form.** There is formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association of the Company (hereafter the "Articles").

**Art. 2. Corporate object.** The object of the Company is the holding of participations, in any form, in other Luxembourg or foreign companies, as well as the management, the control and the development of such participations.

The Company may in particular acquire by way of contribution, subscription, sale or by option to purchase and any other way whatever of immovable and stocks of any kind and realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may borrow and grant to the companies in which it has participating interests, as well as to companies of the group and third parties any support loans, advances or guarantees.

The Company may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create securities over some or all of its assets.

The Company may in general do any further operation and/or transaction which it may deem useful to the accomplishment of its purposes.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Name.** The Company will have the name "TK SEI Luxembourg S.à r.l.".

**Art. 5. Registered office.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6. Capital.** The Company's corporate capital is fixed at USD 25,000.- (twenty-five thousand US Dollars), represented by 250 (two hundred and fifty) shares with a par value of USD 100.- (one hundred US Dollars), all subscribed and fully paid-up.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by a pro-vote of the shareholders representing 3/4 of the corporate capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the corporate capital by cancellation of all the redeemed shares.

**Art. 7. Modification of the capital.** Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 13 of these Articles.

**Art. 8. Payments.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9. Multiple beneficiaries.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10. Transfer of shares.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

**Art. 11. Management of the company.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need(s) not to be shareholder(s). The manager(s) will be appointed for an undetermined period of time. The appointment of the initial managers will be irrevocable during the first 36 (thirty-six) months of their mandate, except in case of wilful misconduct. After this 36 months period the initial manager(s) may be removed for justified reasons. In any circumstances, if any replacement shall take place, it will be effective only after a 6 (six) months notice is given by registered mail to the existing manager(s).

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 11 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings, whereby signatures may be executed on separate counterparts each of which is an original but all of which together will constitute one and the same instrument.

**Art. 12. Managers liability.** The manager or the managers (as the case may be) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 13. Shareholders' meeting, shareholders' resolutions, amendment to the articles.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the corporate capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's corporate capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 14. Financial year.** The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

**Art. 15. Annual accounts.** Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 16. Distribution of profits, legal reserves.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s).

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the shareholders.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

**Art. 17. Liquidation.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by the manager or in case of plurality of managers by the board of managers in place at the moment the decision to liquidate the Company is taken. The manager or the board of managers (as the case may be) shall as such act as liquidator(s) of the Company.

In this case, the irrevocability clause as set forth in article 11 of the Articles shall apply mutatis mutandis to the liquidator(s).

**Art. 18. Applicable law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory disposition*

The first financial year starts on the date of incorporation and will end on the 31st of December 2008.

#### *Subscription - payment*

The Articles of the Company having thus been established, the 250 (two hundred and fifty) shares have been subscribed by the sole shareholder the company "TK ALUMINUM SUBCO LTD", prenamed and represented as said before, and fully paid up by the aforesaid subscriber by contribution in cash so that the amount of USD 25,000.- (twenty-five thousand US Dollars) is from this day on at the free disposal of the Company and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

#### *Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the Commercial Companies Act dated 10 August 1915 and expressly states that they have been fulfilled.

#### *Resolutions taken by the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

- 1) The number of the managers is fixed at one (1).
- 2) Mr. Mark SMITH, company's manager, residing in "Rosemount", 2 Steele Drive, Paget PG03, Bermuda, is appointed as manager of the Company for an undetermined period.
- 3) The address of the Company is fixed in L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately nine hundred and fifty Euros.

For the purposes of the registration the amount of the Company's capital is evaluated at 15,875.03 EUR.

#### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Junglinster, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us the notary the present deed.

### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trente juin.

Par-devant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

"TK ALUMINUM SUBCO LTD", une société régie par les lois des Bermudes, établie et ayant son siège social à 2 Clarendon House, Church Street, HM11 Bermudes, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés des Bermudes sous le numéro EC 32448,

ici représentée par Monsieur Thierry HELLERS, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé en date du 27 juin 2008; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

**Art. 2. Objet social.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et aux sociétés du groupe et à des tiers, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société peut également accorder des garanties et se porter caution en faveur de tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, des sociétés affiliées ou de toutes autres sociétés. Elle peut gager, transférer, grever ou autrement constituer des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs.

La Société peut effectuer toutes opérations et/ou transactions en relation avec l'accomplissement de ses objectifs sociaux.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Nom.** La Société aura la dénomination "TK SEI Luxembourg S.à r.l."

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à USD 25.000,- (vingt-cinq mille dollars US) représenté par 250 (deux cent cinquante) parts sociales avec une valeur nominale de USD 100,- (cent dollars US) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote favorable des associés représentant trois quarts (3/4) du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

**Art. 7. Modification du capital.** Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 13 des présents Statuts.

**Art. 8. Paiements.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9. Bénéficiaires multiples.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10. Cession de parts.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

**Art. 11. Gestion de la société.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s). Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est (ne sont) pas obligatoirement associé(s). Le(s) gérant (s) sera (ont) désigné(s) pour une durée indéterminée. Le(s) gérant (s) initiaux sera(ont) irrévocables pendant les 36 (trente-six) premiers mois de leur mandat, sauf en cas de faute grave intentionnelle. À l'issue de cette période de 36 mois, le(s) gérant (s) initiaux pourra(ont) être révoqué(s) pour des causes légitimes. En toutes circonstances, si un remplacement doit avoir lieu, il ne pourra être effectif qu'à l'issue d'un préavis de 6 (six) mois notifié par lettre recommandée au(x) gérant(s) en place.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article 11 aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chaque membre du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance, les signatures pouvant être apposées sur différents exemplaires, chaque exemplaire étant un original mais tous les exemplaires ensemble constituant le même document.

**Art. 12. Responsabilité des gérants.** Le ou les gérants ne contracte(nt) à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

**Art. 13. Assemblées générales, décision des associés, modifications des statuts.** L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 14. Année sociale.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 15. Comptes annuels.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 16. Distribution de bénéfices, réserve légale.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

**Art. 17. Liquidation.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par le gérant ou en cas de pluralité de gérants par le conseil de gérance en place au moment où la décision de mise en liquidation de la Société est prise. Le gérant respectivement le conseil de gérance agiront partant comme liquidateur(s) de la Société.

Dans cette hypothèse, la clause d'irrévocabilité telle que stipulée à l'article 11 des Statuts s'applique mutatis mutandis au(x) liquidateur(s).

**Art. 18. Loi applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2008.

#### *Souscription - libération*

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les deux cent cinquante (250) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique la société "TK ALUMINUM SUBCO LTD", prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en espèces, de sorte que la somme de USD 25.000.- (vingt-cinq mille DOLLARS US) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles ont été remplies.

#### *Résolutions prises par l'associée unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, la partie comparante prémentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

- 1) Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- 2) Monsieur Mark SMITH, gérant de société, demeurant à "Rosemount", 2 Steele Drive, Paget PG03, Bermudes, est nommé gérant de la Société pour une période indéterminée.
- 3) L'adresse de la Société est fixée à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cent cinquante euros.

Pour les besoins de l'enregistrement le montant du capital de la Société est évalué à 15.875,70 EUR.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaut.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec

Nous notaire le présent acte.

Signé: HELLERS; SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 juillet 2008. Relation GRE/2008/2857. - Reçu soixante dix neuf euros et trente huit cents

0,5 %: 79,38 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 juillet 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008096955/231/311.

(080112587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

**Groupe CYDEL Investissement SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 47, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 131.732.

L'an deux mille huit, le treize juin.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée "Groupe CYDEL Investissement SA", avec siège social à Luxembourg, 23, rue de l'Industrie, inscrite au R.C.S. Luxembourg Section B n ° 131.732,

constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 1<sup>er</sup> août 2007, publié au Mémorial C de 2007, page 112.506.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Pierre SADDI, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le Président désigne comme secrétaire Madame KULAS Chantal, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, et l'Assemblée choisit comme scrutateur Madame KULAS Chantal, précitée, tous ici présents et acceptant.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle, après avoir été signée par tous les actionnaires présents et les porteurs de procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

I. Monsieur le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Cette liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

II. Qu'il résulte de la liste de présence que sur les 1.000 (mille) actions en circulation, toutes sont représentées, et qu'en conséquence l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Transfert du siège social de la société de son adresse actuelle à L-4210 Esch-sur-Alzette, 47, rue de la Libération et modification subséquente de la première phrase de l'article 2 des statuts de la société.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour. Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

*Résolution Unique*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle vers L-4210 Esch-sur-Alzette, 47, rue de la Libération, et décide en conséquence de modifier la première phrase de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

**Art. 2. première phrase.** Le siège social de la société est établi à Esch-sur-Alzette.

*Clôture*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en français, langue connue des comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: J.P. SADDI, Ch. KULAS, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils, le 19 juin 2008, LAC/2008/25066. — Reçu douze Euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 juillet 2008.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2008096968/208/49.

(080111755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.



**Kenavon Drive Holdings II, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: GBP 12.000,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, Zone Industrielle Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 124.480.

—  
In the year two thousand and eight, on the twenty-sixth of June.

Before the undersigned, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

AIG Global Real Estate Investment Corp., a company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, whose registered office is at 2711 Centerville Rd., Suite 400, Wilmington, DE 19808, U.S.A.;

here represented by Ms Saskia Leal Keijzer, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on June 25 2008.

The said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to this deed to be filed with it at the same time with the registration authorities.

Such appearing party represents all of the share capital of Kenavon Drive Holdings II S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 124.480, and having its registered office at 10B, Z.I. Bourmicht, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Henri Hellinckx on 5 February 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 703, dated 25 April 2007. The articles have been amended last time pursuant to a notarial deed of the notary Maître Martine Schaeffer on 23 Mai 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2212, dated 5 October 2007.

The appearing party, representing the whole share capital of the Company, then passed the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder decides to suppress the nominal value of the shares.

*Second resolution*

The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) represented by one hundred (100) shares without nominal value, up to fifteen thousand one hundred and sixty euros and thirteen cents (EUR 15,160.13) without issuance of new shares, to be paid by a contribution in cash of two thousand six hundred and sixty euros and thirteen cents (EUR 2,660.13).

The increase of capital is fully paid up by AIG Global Real Estate Investment Corp., aforementioned, by a contribution in cash, so that the amount of two thousand six hundred and sixty euros and thirteen cents (EUR 2,660.13) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary.

*Third resolution*

The sole shareholder hereby decides to change the currency of the share capital of the Company from euro into British Pounds at the exchange rate of GBP 0.79155 per EUR 1 given by the European Central Bank on 23 June 2008.

The capital is thus fixed at twelve thousand British Pounds (GBP 12,000).

*Fourth resolution*

The sole shareholder decides to fix the nominal value of the shares at one British Pound (GBP 1) per share and to exchange the one hundred (100) existing shares of the Company into twelve thousand (12,000) shares of the Company with a nominal value of one British Pound (GBP 1) per share.

*Fifth resolution*

Further to the foregoing resolutions, the sole shareholder resolves to amend article 6 of the articles of association which is modified and now reads as follow:

" **Art. 6.** The capital is set at twelve thousand British Pounds (GBP 12,000) divided into twelve thousand (12,000) shares of one British Pounds (GBP 1) each".

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about EUR 1,500.-.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the appearing party signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction en français du texte qui précède:

En l'an deux mille huit, le vingt-six juin.

Par-devant le soussigné, Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

AIG Global Real Estate Investment Corp., une société constituée et existant selon les lois de l'État du Delaware, dont le siège social est établi à 2711 Centerville Rd., Suite 400, Wilmington, DE 19808, U.S.A.;

représentée en l'occurrence par Mademoiselle Saskia Leal Keijzer, maître en droit, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration, donnée le 25 juin 2008.

Ladite procuration, signée ne varietur par le comparant et le notaire, demeurera annexée au présent acte, afin d'être enregistrée simultanément avec celui-ci auprès des autorités chargées de l'enregistrement.

Ledit comparant représente tout le capital social de Kenavon Drive Holdings II S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 124.480, et dont le siège social est établi au 10B, Z.I. Bourmicht, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, constituée conformément à un acte du notaire Maître Henri Hellinckx en date du 5 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 703, du 25 avril 2007. Les statuts de la Société on été modifiés pour la dernière fois conformément à un acte du notaire Maître Martine Schaeffer en date du 23 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2212, du 5 octobre 2007.

Le comparant, représentant l'ensemble du capital social de la Société, a adopté les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide de supprimer la valeur nominale des parts sociales.

#### *Deuxième résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cent (100) parts sociales sans valeur nominale, à un montant de quinze mille cent soixante euro et treize centimes (EUR 15,160.13), sans émission de nouvelles parts sociales, l'augmentation de capital devant être payée par un apport en numéraire de deux mille six cents soixante euros et treize centimes (EUR 2.660,13).

L'augmentation de capital est entièrement libérée par AIG Global Real Estate Investment Corp., susnommée, par un apport en numéraire, de sorte que la somme de deux mille six cent soixante euros et treize centimes (EUR 2.660,13) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

#### *Troisième résolution*

L'associé unique décide de changer la devise du capital social de la Société d'euros en livres sterlings, au taux de change de GBP 0,79155 pour EUR 1 donné par la Banque Centrale Européenne le 23 juin 2008.

Le capital social est ainsi fixé à douze mille livres sterlings (GPB 12.000).

#### *Quatrième résolution*

L'associé unique décide de fixer la valeur nominale des parts sociales a une livre sterling (GBP 1) et d'échanger les cent (100) parts sociales existantes de la Société contre douze mille (12.000) parts sociales de la Société avec une valeur nominale de une livre sterling (GBP 1) par action.

#### *Cinquième résolution*

Suite aux résolutions précédentes, l'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille livres sterlings (GPB 12.000) représenté par douze mille (12.000) parts sociales de une livre sterling (GPB 1) chacune».

#### *Frais*

Les frais, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront assumés par la Société suite à sa constitution, sont estimés à environ EUR 1.500,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par le présent document qu'à la demande du comparant précité le présent acte est rédigé en anglais, suivi par une traduction en français; à la demande dudit comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise qui prévaut.

Après lecture du présent document au comparant, connu du notaire par ses nom de famille, prénom, état civil et domicile, ladite personne a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. LEAL KEIJZER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 juillet 2008, Relation: LAC/2008/27115. — Reçu treize euros trente cents (0,50% = 13,30 EUR).

Le Releveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008096999/242/113.

(080112393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

**Mupp Mouss, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8838 Wahl, 37, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 127.224.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 30.07.2008.

Fiduciaire interrégionale s.a.

FIDUCIAIRE COMPTABLE

14, Hauptstrooss - L-8720 Rippweiler

Signature

Référence de publication: 2008096935/823/16.

Enregistré à Diekirch, le 30 juillet 2008, réf. DSO-CS00551. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(080111762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

**Twintec International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8821 Koetschette, rue de Martelange - Zone Industrielle du Riesenhaff.

R.C.S. Luxembourg B 97.783.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Koetschette, le 30 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008096939/800262/12.

Enregistré à Diekirch, le 31 juillet 2008, réf. DSO-CS00574. - Reçu 105,0 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(080112284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

**REFLEKA (Reflexkauf) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2157 Luxembourg, 2, rue 1900.

R.C.S. Luxembourg B 140.475.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendacht, den sechzehnten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Dr. Emile SCHLESSER, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, 35, rue Notre-Dame.

Sind erschienen:

1.- "UNEUMA (UNITED EUROPE MARKET) S.A.", Aktiengesellschaft, mit Gesellschaftssitz in L-2157 Luxembourg, 2, rue 1900, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, unter Sektion B und Nummer 138.626,

hier vertreten durch Herrn Dr. Konstantinos LADOYANNIS, Zahnarzt, geboren in Bochum (Deutschland), am 23. Oktober 1970, wohnhaft in L-5850 Howald, 1, rue Sangenberg,

2.- Herr Dimitrios LADOYANNIS, Historiker, geboren in Bochum (Deutschland), am 8. Februar 1975, wohnhaft in D-44805 Bochum, Lothringer Strasse 4.

Welche Komparenten den unterzeichneten Notar ersuchen, die Satzung einer von ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden.

**Art. 1.** Unter der Bezeichnung "REFLEKA (Reflexkauf) S.A." wird hiermit eine Aktiengesellschaft gegründet.

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Sollten aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden; die Gesellschaft bleibt jedoch der luxemburgischen Gesetzgebung unterworfen.

Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

**Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist der Handel mit Waren aller Art, außer derjenigen, für welche das Gesetz besondere Qualifikationen verlangt, sowie die Vermittlung von Kunden zwischen Handelspartnern, zwecks Herstellung einer Geschäftsbeziehung.

Die Gesellschaft ist eine Firma die im E-Commerce tätig ist und ein Live Shopping Portal betreibt. Dieses Live Shopping Portal ist eine Internet-Verkaufsplattform, welche vorwiegend Waren aus dem Multimedia- und Elektronikbereich, aber auch aus anderen Bereichen, zum Verkauf anbietet.

**Art. 3.** Das Gesellschaftskapital ist auf einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000,00) festgelegt, eingeteilt in eintausend (1.000) Aktien mit einem Nennwert von je einunddreißig Euro (EUR 31,00).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre, mit Ausnahme der Aktien für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien aufgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Im Falle einer Kapitalerhöhung werden die neuen Aktien mit denselben Rechten ausgestattet sein wie die bestehenden Aktien.

**Art. 4.** Die Gesellschaft wird durch einen Rat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig; sie können jederzeit abberufen werden.

Scheidet ein durch die Generalversammlung der Aktionäre ernanntes Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die auf gleiche Art ernannten verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

**Art. 5.** Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern. Alles, was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Hauptversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat kann aus seiner Mitte einen Vorsitzenden bestellen; in dessen Abwesenheit kann der Vorsitz einem anwesenden Verwaltungsratsmitglied übertragen werden.

Der Vorsitzende des Verwaltungsrates wird zum ersten Mal durch die Hauptversammlung ernannt.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich, telegraphisch oder fernschriftlich erfolgen kann, ist gestattet. In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Fernschreiben oder Fernkopierer erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse hinsichtlich der laufenden Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen; dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

Die Übertragung der laufenden Geschäftsführung an einzelne Mitglieder des Verwaltungsrates bedarf der vorherigen Genehmigung der Hauptversammlung.

Die Gesellschaft wird durch die Kollektivunterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, wovon eine die des Delegierten des Verwaltungsrates sein muss, oder durch die Einzelunterschrift des Delegierten des Verwaltungsrates rechtsgültig verpflichtet.

Der Delegierte kann zum ersten Mal durch die Hauptversammlung ernannt werden, welche unmittelbar nach der Gründung stattfindet.

**Art. 6.** Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen; ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig, sie können beliebig abberufen werden.

**Art. 7.** Das Geschäftsjahr läuft vom ersten Januar bis zum einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 8.** Die jährliche Hauptversammlung findet rechtens am ersten Freitag im Juni statt, am Gesellschaftssitz oder an einem andern, in der Einberufung angebenen Ort.

Sofern dieser Tag ein Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

**Art. 9.** Die Einberufungen zu jeder Hauptversammlung unterliegen den gesetzlichen Bestimmungen. Von dieser Erfordernis kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im voraus gekannt zu haben.

Der Verwaltungsrat kann verfügen, dass die Aktionäre, um zur Hauptversammlung zugelassen zu werden, ihre Aktien fünf volle Tage vor dem für die Versammlung festgesetzten Datum hinterlegen müssen; jeder Aktionär kann sein Stimmrecht selbst oder durch einen Vertreter, der nicht Aktionär zu sein braucht, ausüben.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme, sofern das Gesetz nichts anderes vorsieht.

**Art. 10.** Die Hauptversammlung der Aktionäre hat die weitestgehenden Befugnisse, über sämtliche Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden und alle diesbezüglichen Beschlüsse zu billigen.

Sie befindet über die Verwendung und Verteilung des Reingewinnes.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, gemäss den gesetzlichen Bestimmungen, Vorschussdividende auszuzahlen.

**Art. 11.** Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften einschliesslich der Änderungsgesetze, finden ihre Anwendung überall dort, wo die vorliegende Satzung keine Abweichung beinhaltet.

#### *Übergangsbestimmungen*

1. Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung und endet am einunddreissigsten Dezember zweitausendacht.

2. Die erste jährliche Hauptversammlung findet im Jahre zweitausendneun statt.

#### *Zeichnung und Einzahlung der Aktien*

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklären die Erschienenen die Aktien wie folgt zu zeichnen:

1.- "UNEUMA (UNITED EUROPE MARKET) S.A.", vorgeannt, fünf hundert Aktien . . . . .	500
2.- Herr Dimitrios LADOYANNIS, vorgeannt, fünf hundert Aktien . . . . .	500
Zusammen: eintausend Aktien . . . . .	1.000

Sämtliche Aktien wurden voll in bar eingezahlt; demgemäss verfügt die Gesellschaft ab sofort uneingeschränkt über einen Betrag von einunddreissigtausend Euro (EUR 31.000,00), wie dies dem Notar nachgewiesen wurde.

#### *Erklärung*

Der amtierende Notar erklärt, dass die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind, und bescheinigt dies ausdrücklich.

#### *Schätzung der Gründungskosten*

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr eintausendsechshundert Euro (EUR 1.600,00).

#### *Ausserordentliche Hauptversammlung*

Alsdann treten die eingangs erwähnten Parteien, die das gesamte Aktienkapital vertreten, zu einer ausserordentlichen Hauptversammlung zusammen, zu der sie sich als rechtens einberufen bekennen und fassen, nachdem sie die ordnungsgemässe Zusammensetzung dieser Hauptversammlung festgestellt haben, einstimmig folgende Beschlüsse:

1) Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf drei, die der Kommissare auf eins festgesetzt.

2) Zu Mitgliedern des Verwaltungsrates werden ernannt:

a) "UNEUMA (UNITED EUROPE MARKET) S.A.", vorgeannt, vertreten durch Herrn Dr. Konstantinos LADOYANNIS, vorgeannt,

b) Herr Dr. Konstantinos LADOYANNIS, vorgeannt,

c) Herr Dimitrios LADOYANNIS, vorgeannt.

3) Zum Kommissar wird ernannt:

"FIDU-CONCEPT SARL", Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Gesellschaftssitz in L-2132 Luxemburg, 36, avenue Marie-Thérèse, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg, Sektion B, Nummer 38.136.

4) Zum Delegierten des Verwaltungsrates wird ernannt:

Herr Dr. Konstantinos LADOYANNIS, vorgeannt.

Das Mandat endet sofort nach der jährlichen Hauptversammlung des Jahres zweitausenddreizehn.

5) Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden sofort nach der jährlichen Hauptversammlung des Jahres zweitausenddreizehn.

6) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-2157 Luxemburg, 2, rue 1900.

Worüber Urkunde, aufgenommen wurde in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung von allem Vorstehenden an die dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Komparenten, haben dieselben die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: K. Ladoyannis, D. Ladoyannis, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 juin 2008, LAC/2008/24697. - Reçu à 0,50% cent cinquante-cinq euros (€ 155,-).

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreiem Papier, zum Zwecke der Veröffentlichung im Memorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 21. Juli 2008.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2008096941/227/134.

(080111795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

**Today's Ink S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8522 Beckerich, 6, Jos Seylerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 100.632.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 30.07.2008.

Fiduciaire interrégionale s.a.

FIDUCIAIRE COMPTABLE

14, Hauptstrooss - L-8720 Rippweiler

Signature

Référence de publication: 2008096929/823/16.

Enregistré à Diekirch, le 30 juillet 2008, réf. DSO-CS00550. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080111749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

**FINANCIERE LINVEST S.A., société de gestion de patrimoine familial "SFP", Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial, (anc. Financière Linvest S.A.).**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 67.715.

L'an deux mille huit, le quatorze juillet.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "FINANCIERE LINVEST S.A.", avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 67.715

constituée aux termes d'un reçu par le notaire instrumentant, en date du 16 décembre 1998 publié au Mémorial C numéro 159 du 11 mars 1999.

La séance est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant à Differdange.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madame Maria SANTIAGO-DE SOUSA, employée privée, demeurant à Soleuvre.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant à Rodange.

Madame la Présidente expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les TRENTE MILLE (30.000) actions, représentant l'intégralité du capital sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Madame la présidente signale que le capital était de TROIS CENT MILLIONS DE FRANCS BELGES (BEF 300.000.000,-), représenté par TRENTE MILLE (30.000) actions d'une valeur nominale de DIX MILLE FRANCS BELGES (BEF 10.000,-) chacune,

que ce capital a été converti en SEPT MILLIONS QUATRE CENT TRENTE-SIX MILLE HUIT CENT CINQ EUROS ET SOIXANTE-QUATORZE CENTS (€ 7.436.805,74) représenté par TRENTE MILLE (30.000) actions sans désignation de valeur nominale, ainsi qu'il appert d'un procès-verbal d'une assemblée générale sous seing privé tenue en date du 18 mai 2000, dont un extrait a été publié au Mémorial C numéro 807 du 4 novembre 2000.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Transformation de la société anonyme holding en société de gestion de patrimoine familial ("SPF"); suppression dans les Statuts de toute référence à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, à compter de ce jour.

2) Changement du libellé de l'objet social (article 3 des statuts) pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes."

3) Modification de la dénomination de la société en FINANCIERE LINVEST S.A., société de gestion de patrimoine familial, "SPF" Modification de l'article 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner la teneur suivante: il existe une société anonyme, sous la dénomination de FINANCIERE LINVEST S.A., société de gestion de patrimoine familial, "SPF".

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de transformer la société anonyme holding en société de gestion de patrimoine familial ("SPF") à compter de ce jour.

Toute référence dans les statuts à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding est supprimée.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société, de sorte que l'article trois (3) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

**Art. 3.** La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société est constituée pour une durée indéterminée.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société en FINANCIERE LINVEST S.A., société de gestion de patrimoine familial, "SPF", de sorte que l'article premier (1<sup>er</sup>) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme, sous la dénomination de FINANCIERE LINVEST S.A., société de gestion de patrimoine familial, "SPF".

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Maria Santiago, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 18 juillet 2008. Relation: EAC/2008/9673. - Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur ff. (signé): N. Boiça.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 22 juillet 2008.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2008096931/219/87.

(080112583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

**Nikos International Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. Nikos International S.A.).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 31.168.

L'an deux mille huit, le onze juillet.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding établie à Luxembourg sous la dénomination de "NIKOS INTERNATIONAL S.A.", R.C.S. Numéro B 31.168, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Frank MOLITOR, notaire alors de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 26 juin 1989, publié Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 352 du 29 novembre 1989. Les statuts ont été modifiés suivant assemblée générale extraordinaire sous seing privé conformément à la loi du 10 décembre 1998, en date du 30 mai 2002, publié Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1214 du 16 août 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Pieter VAN NUGTEREN, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Carine GODFURNON, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Anne-Sophie BARANSKI, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Madame le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que mille deux cent cinquante (1.250) actions sur les mille deux cent cinquante (1.250) actions sans valeur nominale, représentant cent pourcent (100%) du capital social de trente mille neuf cent quatre-vingt six euros soixante-neuf cents (30.986,69 EUR), sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit.

Ladite liste de présence signé «ne varietur», portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec le procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires ci-avant mentionnée, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1) Renonciation aux modalités légales relatives aux convocations de l'assemblée;

2) Changement de la dénomination de la société de "NIKOS INTERNATIONAL S.A." en "NIKOS INTERNATIONAL Spf S.A.";

3) Transformation d'une société anonyme holding en société anonyme de gestion de patrimoine familial (Spf) de sorte que l'objet social de la société aura désormais la teneur suivante:

«La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation de tous actifs financiers au sens large, mais dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

La Société peut également, en se conformant aux dispositions de la même loi, prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés et entités commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, et acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière.

Elle peut encore accorder des avances et émettre des garanties, notamment au profit des sociétés et entités dans lesquelles elle participe, des concours, assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale, comme elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.»;

4) Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les actionnaires se considérant eux-mêmes comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.



*Deuxième résolution*

L'assemblée Générale décide de changer la dénomination de la société de «NIKOS INTERNATIONAL S.A.» en «NIKOS INTERNATIONAL Spf S.A.».

*Troisième résolution*

L'assemblée Générale décide de procéder à la transformation de la société de son statut actuel de holding 1929 en société anonyme de gestion de patrimoine familial (Spf) de sorte que l'objet social de la société aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation de tous actifs financiers au sens large, mais dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

La Société peut également, en se conformant aux dispositions de la même loi, prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés et entités commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, et acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière.

Elle peut encore accorder des avances et émettre des garanties, notamment au profit des sociétés et entités dans lesquelles elle participe, des concours, assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale, comme elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ mille euros (EUR 1.000).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci, par son mandataire, a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. Van Nugteren, C. Godfurnon, A.S. Baranski et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 16 juillet 2008, LAC/2008/29381. — Reçu 12.-.

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008096993/5770/87.

(080112308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

**Noble Equities Trust Emporium Groupe S.A., Société Anonyme,  
(anc. Noble Equities Trust Emporium S.A.).**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 76.094.

In the year two thousand and eight, on the fifteenth of July.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of "NOBLE EQUITIES TRUST EMPORIUM S.A.", a société anonyme having its registered office in L-2143 Luxembourg, 52, rue Charles Martel, constituted by a deed of Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notary then residing in Luxembourg, on May 31st, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 706 on September 29th, 2000. These Articles of Association have not yet been changed since that day.

The meeting was opened with Mrs Corinne PETIT, private employee, residing professionally in Luxembourg, being in the chair,

who appointed as secretary Mr Raymond THILL, maître en droit, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Sylvie DUPONT, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Decision to change the name of the company from "NOBLE EQUITIES TRUST EMPORIUM S.A." into "NOBLE EQUITIES TRUST EMPORIUM GROUPE S.A." and to change article 1, first paragraph of the articles of association with respect to the change of the name;

2. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, out of three hundred and eighty (380) shares in circulation of three hundred and eighty (380) shares are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

#### *Sole resolution*

The general meeting decides to change the name of the company from "NOBLE EQUITIES TRUST EMPORIUM S.A." into "NOBLE EQUITIES TRUST EMPORIUM GROUPE S.A." and subsequent amendment of article 1, first paragraph of the articles of association, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 1. first paragraph.** There is hereby organised a holding company in the form of a société anonyme the name of which shall be "NOBLE EQUITIES TRUST EMPORIUM GROUPE S.A.".

There being no further business the meeting was closed.

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand euro (1.000 EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the board and to the proxyholder of the appearing parties, they signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le quinze juillet.

Par-devant, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "NOBLE EQUITIES TRUST EMPORIUM S.A.", avec siège social à L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel, constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors de résidence à Luxembourg en date du 31 mai 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 706 du 29 septembre 2000. Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée est ouverte sous la présidence Madame Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sylvie DUPONT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

#### *Ordre du jour:*

1. Changement de la dénomination de la société de "NOBLE EQUITIES TRUST EMPORIUM S.A." en "NOBLE EQUITIES TRUST EMPORIUM GROUPE S.A." et le changement subséquent de l'article 1<sup>er</sup>, alinéa 1<sup>er</sup> des statuts suite au changement de nom;

2. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant trois cent quatre-vingt (380) actions sur un total de trois cent quatre-vingt (380) actions, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Unique résolution*

L'assemblée générale décide de modifier le nom de la société de "NOBLE EQUITIES TRUST EMPORIUM S.A." en "NOBLE EQUITIES TRUST EMPORIUM GROUPE S.A." et, par conséquent, de modifier l'article 1<sup>er</sup>, alinéa 1<sup>er</sup> des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>. alinéa 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de "NOBLE EQUITIES TRUST EMPORIUM GROUPE S.A."."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance a été levée.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ mille euros (1.000,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au membre du bureau et au mandataire des comparants ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Petit, R. Thill, S. Dupont et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 juillet 2008, LAC/2008/29967. — Reçu douze euros (12,- €).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008096985/5770/104.

(080112016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

**Inter-World Resource Corporation Groupe S.A., Société Anonyme Holding,  
(anc. Inter-World Resource Corporation S.A.).**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 76.091.

In the year two thousand and eight, on the fifteenth of July.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of "INTER-WORLD RESOURCE CORPORATION S.A.", a société anonyme having its registered office in L-2143 Luxembourg, 52, rue Charles Martel, constituted by a deed of Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notary then residing in Luxembourg, on May 31st, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 706 on September 29th, 2000. These Articles of Association have not yet been changed since that day.

The meeting was opened with Mrs Corinne PETIT, private employee, residing professionally in Luxembourg, being in the chair,

who appointed as secretary Mr Raymond THILL, maître en droit, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Sylvie DUPONT, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Decision to change the name of the company from "INTER-WORLD RESOURCE CORPORATION S.A." into "INTER-WORLD RESOURCE CORPORATION GROUPE S.A." and to change article 1, first paragraph of the articles of association with respect to the change of the name;

2. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the

represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, out of three hundred and eighty (380) shares in circulation of three hundred and eighty (380) shares are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*Sole resolution*

The general meeting decides to change the name of the company from "INTER-WORLD RESOURCE CORPORATION S.A." into "INTER-WORLD RESOURCE CORPORATION GROUPE S.A." and subsequent amendment of article 1, first paragraph of the articles of association, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 1. first paragraph.** There is hereby organised a holding company in the form of a société anonyme the name of which shall be "INTER-WORLD RESOURCE CORPORATION GROUPE S.A.".

There being no further business the meeting was closed.

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand euro (1.000 EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the board and to the proxyholder of the appearing parties, they signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le quinze juillet.

Par-devant, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "INTER-WORLD RESOURCE CORPORATION S.A.", avec siège social à L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel, constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors de résidence à Luxembourg en date du 31 mai 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 706 du 29 septembre 2000. Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée est ouverte sous la présidence Madame Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sylvie DUPONT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Changement de la dénomination de la société de "INTER-WORLD RESOURCE CORPORATION S.A." en "INTER-WORLD RESOURCE CORPORATION GROUPE S.A." et le changement subséquent de l'article 1<sup>er</sup>, alinéa 1<sup>er</sup> des statuts suite au changement de nom;

2. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant trois cent quatre-vingt (380) actions sur un total de trois cent quatre-vingt (380) actions, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Unique résolution*

L'assemblée générale décide de modifier le nom de la société de "INTER-WORLD RESOURCE CORPORATION S.A." en "INTER-WORLD RESOURCE CORPORATION GROUPE S.A." et, par conséquent, de modifier l'article 1<sup>er</sup>, alinéa 1<sup>er</sup> des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>. alinéa 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de "INTER-WORLD RESOURCE CORPORATION GROUPE S.A.". "

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance a été levée.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ mille euros (1.000,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au membre du bureau et au mandataire des comparants ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Petit, R. Thill, S. Dupont et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 juillet 2008. LAC/2008/29968. — Reçu douze euros (12,- €).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008096987/5770/104.

(080112030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

**Benbelval S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 19, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 140.512.

—  
STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt et un juillet.

Par-devant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé.

**ONT COMPARU:**

La société à responsabilité limitée «BENLUX Sàrl», ayant son siège à 19, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 LUXEMBOURG;

ici représentée par:

Mademoiselle Annalisa Ciampoli, demeurant professionnellement à Luxembourg;

en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée à Luxembourg, le 9 juillet 2008;

laquelle procuration a été paraphée "ne varietur" par les parties et le notaire et restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement;

ci-après dénommée «le comparant».

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée régie par la loi et les présent statuts:

**Titre I<sup>er</sup> .- Dénomination - Objet - Raison sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de «BENBELVAL S.à r.l.»

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché du Luxembourg par simple décision des gérants.

Au cas ou des développements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normal du siège social ou la communication aisée avec ce siège, ou de ce siège social à l'étranger se sont produits ou sont imminents, les gérants pourront transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La société a pour objet la vente et la commercialisation de vêtements de confection, du prêt-à-porter et d'accessoires divers.

La société a également pour objet l'exploitation d'un ou de plusieurs magasins ayant pour objet direct ou indirect la vente de vêtements de confection, du prêt-à-porter et d'accessoires divers.

Généralement elle pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement aux objets ci-dessus ou a tous autres objets similaires susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

**Art. 4.** La société est établie pour une durée illimitée.

### **Titre II.- Capital social - Parts sociales**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EURO (12.500,- EUR) représenté par CINQ CENTS (500) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EURO (25,- EUR) chacune qui sont souscrite comme suit:

	Parts sociales
- BENLUX Sàrl: .....	500
- TOTAL: .....	500

La soussignée déclare et reconnaît que chacune des parts sociales est entièrement libérée de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) est dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social dans le respect des conditions prévues aux paragraphes suivants. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

L'associé qui veut céder tout ou partie de ses parts sociales doit en informer les autres associés par lettre recommandée en indiquant le nombre de parts sociales dont la cession est demandée, les noms prénoms, profession et domicile des cessionnaires préposés.

Les autres associés auront alors un droit de préemption pour le rachat des parts sociales dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre de parts sociales possédées par chacun des associés. Le non-exercice, total ou partiel, par un associé de son droit de préemption accroît celui des autres.

En aucun cas, les parts sociales ne seront fractionnées si le nombre des parts sociales à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des parts sociales pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les parts sociales en excédent sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort.

L'associé qui entend exercer son droit de préemption, doit en informer les autres associés par lettre recommandée dans les deux mois de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption.

Pour l'exercice de droits procédant de l'accroissement, les associés jouiront d'un délai supplémentaire d'un mois commençant à courir à l'expiration du délai de deux mois imparti aux associés pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption.

Le prix payable pour l'acquisition de ces parts sociales sera déterminé de commun accord entre l'associé cédant et le ou les associés acquéreurs, et à défaut par un expert-comptable et fiscal désigné de commun accord par l'associé cédant et le ou les associés acquéreurs, et en cas de désaccord, par un expert indépendant nommé par le tribunal de commerce du ressort du siège social de la société à la requête de la partie la plus diligente.

L'expert rendra son rapport sur la détermination du prix dans le mois qui suit la date de sa nomination. L'expert aura accès à tous les livres et autres documents de la société qu'il jugera indispensables à la bonne exécution de sa mission.

**Art. 7.** Les droits et obligations attachés à une part sociale suivent le titre en quelque main qu'il passe. La possession d'une part sociale emporte adhésion aux statuts sociaux et aux décisions des associés.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles et la société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale pour l'exercice des droits qui y sont attachés.

### **Titre III.- Gérance et Surveillance**

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Les associés fixent le nombre de gérants. Les gérants sont nommés, suspendus de leurs fonctions et révoqués par les Associés.

Chacun des gérants à pouvoir pour prendre tous actes d'administration et de disposition sous réserve des restrictions prévues par la loi et les présents statuts. Il peut donner des mandats spéciaux pour des actes déterminés.

Les gérants peuvent nommer des directeurs ou employés et déterminer leurs fonctions et pouvoirs ainsi que leur autorisation à représenter la société. La société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle du ou des gérants qui n'auront pas à justifier de leurs pouvoirs ou autorisations.

Au cas où une personne morale est gérant, la société est engagée par la signature de la personne qui a pouvoir d'engager la personne morale.

Au cas où tous les gérants ou l'unique gérant sont absents ou dans l'impossibilité d'agir, les associés sont temporairement chargés de la gestion et représentent la société dans tous les actes juridiques et autres.

En cas d'opposition d'intérêts entre la société et un des gérants, la société sera représentée par le ou les autres gérants s'il y en a plusieurs; elle sera représentée par les associés s'il y a seulement un gérant ou s'il y a opposition d'intérêts entre la Société et tous les gérants.

**Art. 10.** Les associés peuvent confier la surveillance de la société à un ou plusieurs commissaires.

#### **Titre IV.- Décision des associés et assemblées générales**

**Art. 11.** Les associés prennent leurs décisions en assemblée générale ou, si tous les associés sont d'accord par simple décision écrite. Toutes décisions doivent être approuvées par les associés représentant la majorité des parts sociales. Les assemblées générales sont convoquées par les gérants.

Les modifications des statuts devront être approuvées par les associés représentant les trois quarts des parts sociales.

#### **Titre V.- Inventaire, Bilan, Répartition de bénéfices, Réserves**

**Art. 12.** L'exercice social correspond avec l'année calendrier.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les écritures de la Société sont arrêtées et le ou les gérants dressent le bilan ainsi que le compte de pertes et profits et le rapport des gérants sont soumis à l'approbation des associés.

Ceux-ci peuvent en prendre connaissance au siège social et obtenir copie à leurs frais.

**Art. 13.** Sur le bénéfice net à déterminer conformément aux principes comptables généralement admis, il est prélevé annuellement cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire, lorsque cette réserve atteindra un dixième du capital social. Il reprendra cours si cette réserve venait à être entamée. Le surplus demeurera à la disposition des associés qui en détermineront souverainement l'affectation tant en ce qui concerne le dividende que les mises en réserve et reports à nouveau.

#### **Titre VI.- Dissolution - Liquidation**

**Art. 14.** En cas de dissolution de la société pour quelque cause que ce soit et à n'importe quel moment les associés désignent un ou plusieurs liquidateurs, déterminent leurs pouvoirs et leurs émoluments, et fixent la méthode de liquidation. A défaut de décision prise à cet égard par les associés, les gérants en fonction sont considérés comme liquidateurs.

**Art. 15.** Le produit net de la liquidation, après apurement des charges passives sera réparti en parts égales entre toutes les parts sociales.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2008.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, à environ MILLE EURO (1.000,- EUR).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Immédiatement après la constitution de la société, l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, s'est réunie en assemblée générale extraordinaire et a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-2227 Luxembourg, 19, avenue de la Porte-Neuve.

2.- L'assemblée désigne comme gérant unique de la société:

Monsieur Francesco CRABU, né le 14 octobre 1953, à Isili (Italie) et demeurant à 166, Reckenthal, L-2410 Strassen.

3.- La société est engagée par la signature individuelle du gérant unique.

#### *Remarque*

Après la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article trois des présents statuts.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentant, les comparants pré-mentionnés ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Ciampoli, C. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette, le 25 juillet 2008. Relation: EAC/2008/10003. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents (12.500,- à 0,5%: 62,50 euros).

Le Receveur ff. (signé): Boiça.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 29 juillet 2008.

Christine DOERNER.

Référence de publication: 2008096942/209/142.

(080112369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

### **EKIAM Management S.à r.l. & Cie. Neunte (9.) S.e.c.s., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 2, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 140.469.

#### — STATUTEN

*Auszug der Gründungsurkunde der Firma gegründet unter Privatschrift am 7. März 2008.*

#### *Gesellschaftszweck*

Gegenstand des Unternehmens ist der Handel und die Vermietung von beweglichen Wirtschaftsgütern sowie die Finanzierung von Lizenzen und Prozessen in Luxemburg und im Ausland. Die Gesellschaft ist ausserdem berechtigt, solche Geschäfte vorzunehmen, die geeignet sind, diesem Gesellschaftszweck unmittelbar oder mittelbar zu dienen. Sie kann hierfür alle Rechtsgeschäfte, Transaktionen oder Aktivitäten kommerzieller oder finanzieller Natur vornehmen, auch im Hinblick auf bewegliche oder unbewegliche Wirtschaftsgüter, die dem Zweck der Gesellschaft direkt oder indirekt dienen. Die Gesellschaft kann sich an allen Unternehmen im In- und Ausland beteiligen, die einen ähnlichen Gesellschaftszweck verfolgen, um den eigenen Unternehmensgegenstand zu fördern.

#### *Gesellschafter und Kapitalanteile*

1) EKIAM Management S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Gesellschaftssitz in L-5365 Münsbach, 2, Parc d'activité Syrdall, Komplementär, . . . . .	100,- €
2) Herr Dr. Stefan THOMAS, Zahnarzt, wohnhaft in D-30625 Hannover, Kantplatz, 3, geboren in Hannover (D) am 02.11.1961, Kommanditist, . . . . .	225.000,-*
TOTAL: zweihundertfünfundzwanzigtausend einhundert Euro . . . . .	225.100,-

\* Dieser Anteil wurde in Höhe von 10% eingezahlt.

Die EKIAM Management S.à r.l. erbringt einen Anteil am Gesellschaftskapital in Höhe von 100,00 Euro.

Der Kommanditist erbringt seinen Kommanditanteil durch Zahlung in das Gesellschaftsvermögen.

#### *Geschäftsführung, Vertretung*

(1) Die EKIAM Management S.à r.l., vertreten durch ihre Geschäftsführer, ist zur ausschließlichen Geschäftsführung und Vertretung berechtigt, die die Gesellschaft und den Gesellschaftszweck betreffen. Die Vertretung und Geschäftsführung umfasst explizit auch die Rechtsgeschäfte, die im Namen der Gesellschaft die Geschäftsführung auch mit sich selbst oder als Vertreter eines Dritten abschließt. Alle Rechtsgeschäfte und Vollmachten (einschließlich der Prokuren) können nur von der EKIAM Management S.à r.l. (l'associé commandité) vorgenommen werden. Die Erteilung von Vollmachten oder Prokuren kann nur gegenüber Nicht-Kommanditisten (non-associés) erfolgen, die unverzüglich beim zuständigen Handelsregister einzutragen sind.

(2) Die EKIAM Management S.à r.l. bedarf der vorherigen Zustimmung der Gesellschafterversammlung für alle Rechtshandlungen, die über den gewöhnlichen Geschäftsbetrieb der Gesellschaft hinausgehen. ...

(3) Wenn in eiligen Fällen die EKIAM Management S.à r.l. die Zustimmung der Gesellschafterversammlung nicht einholen kann, so hat sie nach pflichtgemäßem Ermessen zu handeln und unverzüglich die Beschlussfassung der Gesellschafterversammlung nachzuholen.

#### *Geschäftsjahr, Beginn der Gesellschaft*

Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. April eines jeden Jahres. Das erste Geschäftsjahr endet am 31.03. des Jahres, in dem die Gesellschaft begonnen hat (verkürztes Geschäftsjahr).

#### *Kündigung der Gesellschaft*

Die ordentliche Kündigung des Gesellschaftsvertrages ist vor Ablauf des 31.12.2014 ausgeschlossen, es sei denn, es liegt ein wichtiger Grund vor. Danach kann mit einer Frist von 3 Monaten zum Schluss eines jeden Kalenderjahres ordentlich gekündigt werden.



### Liquidation der Gesellschaft

Die Gesellschaft wird außer in den sonst in diesem Gesellschaftsvertrag genannten Fällen aufgelöst, wenn die Gesellschafter es mit 75% ihrer Stimmen beschließen.

Nach Ablauf des 31.03.2015 wird die Gesellschaft aufgelöst, wenn die Gesellschafter es mit der einfachen Mehrheit ihrer Stimmen beschließen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft erfolgt die Liquidation durch die EKIAM Management S.à r.l.

### Vollmachten für das Mémorial oder Handelsregister

Der Kommanditist erteilt hiermit der EKIAM Management S.à r.l. Vollmacht, die Gesellschaft ins Mémorial oder luxemburgische Handelsregister anzumelden. Es wird der EKIAM Management S.à r.l. ausdrücklich gestattet, hierzu Untervollmachten an Notare, Rechtsanwälte, Wirtschaftsprüfer oder Steuerberater zu erteilen. Des Weiteren ist die EKIAM Management S.à r.l. bevollmächtigt, verkürzte Fassungen dieses Gesellschaftsvertrages anzufertigen, um diese beim Mémorial einzuregistrieren.

Münsbach, den 7. Juli 2008.

FÜR GLEICHLAUTENDEN AUSZUG

Unterschrift

Bevollmächtigter

Référence de publication: 2008096940/820/64.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2008, réf. LSO-CS09842. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080111672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

### **Oliva International S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 40.256.

L'an deux mille huit, le vingt-six juin, à 11.00 heures.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «OLIVA INTERNATIONAL S.A.», ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 40.256, constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, alors de résidence à Luxembourg, en date du 30 avril 1992, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C (le «Mémorial»), numéro 433 du 29 septembre 1992, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu sous seing privé en date du 12 novembre 2001, publié au Mémorial numéro 1534 du 24 octobre 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Philippe STANKO, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Solange WOLTER-SCHIERES, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Linda MOUAZ, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les MILLE DEUX CENT CINQUANTE (1.250) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Dissolution anticipée de la société.

2.- Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs et de leur rémunération.

3.- Décharge aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

FITRUS LIMITED, ayant son siège social à Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

L'assemblée accorde pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la dite société actuellement en fonction pour l'exécution de leurs mandats.

*Troisième résolution*

L'assemblée accorde pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la dite société actuellement en fonction pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: P. STANKO, S. WOLTER-SCHIERES, L. MOUAZ et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 juillet 2008. Relation: LAC/2008/27745. - Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008096916/242/64.

(080112224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

**AMP Capital Investors (European Infrastructure No. 6) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 20.000,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 140.473.

—  
STATUTES

In the year two thousand eight, on the fifteenth of July.

Before the undersigned Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing at Luxembourg.

THERE APPEARED:

AMP Capital Investors (European Infrastructure No. 4) S. à r.l., a company incorporated and organized under the laws of Luxembourg, with registered office at 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B.138.617, here represented by, Thibaut PARTSCH, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on July 14th 2008.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") under the name AMP Capital Investors (European Infrastructure No. 6) S. à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the

laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

#### **Art. 2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

#### **Art. 3. Object.**

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets. For the avoidance of doubt, the Company shall not carry out any regulated activities of the financial sector.

3.3 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against currency exchange and interest rate risks as well as other risks.

3.4 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

## **II. Capital - Shares**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1 The Company's corporate capital is fixed at twenty thousand British pounds (GBP 20,000) represented by five hundred (500) shares in registered form without a par value, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4 A share register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

### III. Management - Representation

#### Art. 7. Board of managers.

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2 The managers may be dismissed ad nutum.

#### Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there is more than one manager, by any two managers of the Company.

#### Art. 9. Procedure.

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

**Art. 10. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two managers of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

**Art. 11. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

### IV. General meetings of shareholders

#### Art. 12. Powers and voting rights.

12.1 The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2 Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3 Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

#### Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1 If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the share-

holders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

## V. Annual accounts - Allocation of profits

### Art. 14. Accounting Year.

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

### Art. 15. Allocation of Profits.

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2 The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder or the general meeting of shareholders;
- (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

## VI. Dissolution - Liquidation

### Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

## VII. General provision

**Art. 17. Applicable Law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2008.

### *Subscription - Payment*

Thereupon, AMP Capital Investors (European Infrastructure No. 4) S. à r.l., prenamed and represented as stated here-above, declare to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all five hundred (500) shares by contribution in cash, so that the amount of twenty thousand British pounds (GBP 20,000) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

### *Estimate*

For the tax registration purposes, the share capital is estimated at EUR 25,124 (exchange rate (median price) on July 15th, 2008: GBP 1.- = EUR 1.2562).

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred (EUR 1,500).

### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as manager of the Company for an indefinite period:

- Mr. Phil Garling, manager, born on 8 October 1953 in Sydney (Australia), with professional address at Level 13, AMP Centre, 50 Bridge Street Sydney NSW 2000, Australia;
- Mr. Rob Gregor, manager, born on 29 May 1969 in Griffith (Australia), with professional address at 4th floor Berkeley Square House Berkeley Square London W1J 6BX United Kingdom; and
- Mr. Bart Zech, manager, born on 5 September 1969 in Putten (the Netherlands), with professional address at 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le quinze juillet.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

AMP Capital Investors (European Infrastructure No. 4) S. à r.l., une société constituée et régie selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B.138.617, ici représentée par Thibaut PARTSCH, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 14 juillet 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le représentant de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

### **I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination AMP Capital Investors (European Infrastructure No. 6) S. à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Objet social.**

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs. En tout état de cause, la Société ne devra pas effectuer une activité réglementée du secteur financier.

3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1 Le capital social est fixé à vingt mille livres (GBP 20.000), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative sans mention de valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des parts sociales sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

## **III. Gestion - Représentation**

#### **Art. 7. Conseil de gérance.**

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat. Dans la mesure où plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement un/des associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables ad nutum.

#### **Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.**

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plusieurs gérants, par deux gérants de la Société.

#### **Art. 9. Procédure.**

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

**Art. 10. Représentation.** La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants ou, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

**Art. 11. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

#### IV. Assemblée générale des associés

##### Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

##### Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

#### V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

##### Art. 14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

##### Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.



15.3 Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés;
- (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

## VI. Dissolution - Liquidation

### Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

## VII. Disposition générale

**Art. 17. Loi Applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

### *Disposition transitoire*

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2008.

### *Souscription - Libération*

AMP Capital Investors (European Infrastructure No. 4) S. à r.l., représenté comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'intégralité du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les cinq cents (500) parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de vingt mille livres (GBP 20.000) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

### *Frais*

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à EUR 25.124 (taux de change (median price) du 15 juillet 2008: GBP 1,- = EUR 1,2562).

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500).

### *Décision de l'associé unique*

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée comme gérant de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Phil Garling, gérant, né le 8 octobre 1953 à Sydney (Australie), avec adresse professionnelle au 13<sup>ème</sup> niveau, AMP Centre, 50 Bridge Street Sydney NSW 2000, Australie;

- M. Rob Gregor, gérant, né le 29 mai 1969 à Griffith (Australie), avec adresse professionnelle au 4<sup>ème</sup> étage, Berkeley Square House Berkeley Square London W1J 6BX Angleterre;

- M. Bart Zech, gérant, né le 5 septembre 1969 à Putten (Pays-Bas), avec adresse professionnelle au 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: T. Partsch et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 18 juillet 2008, LAC/2008/29956. — Reçu cent vingt-cinq euros soixante-dix cents Eur 0,5% = 125,70.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008097024/5770/412.

(080111717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

**Lise S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 125.534.

—  
*Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 11 juin 2008*

- Est nommée administrateur de la société Mme Heike Kubica, employée privée, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg en remplacement de l'administrateur démissionnaire M. Olivier Laurent Christophe Jarny.

- Le mandat du nouvel administrateur prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2012.

Luxembourg, le 7 juillet 2008.

*Pour le conseil d'administration*

Signatures

Référence de publication: 2008097051/1463/18.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS11045. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080111954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

**Noble Equities Trust Financial Holdings Groupe S.A., Société Anonyme Holding,  
(anc. Noble Equities Trust Financial Holdings S.A.).**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 66.933.

—  
In the year two thousand and eight, on the fifteenth of July.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of "NOBLE EQUITIES TRUST FINANCIAL HOLDINGS S.A.", a société anonyme having its registered office in L-2143 Luxembourg, 52, rue Charles Martel, constituted by a deed of Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notary then residing in Luxembourg, on October 26th, 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 17 on January 13th, 1999. These Articles of Association have been changed for the last time by a deed of the same notary on May 14th, 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 575 on July 27th, 1999.

The meeting was opened with Mrs Corinne PETIT, private employee, residing professionally in Luxembourg, being in the chair,

who appointed as secretary Mr Raymond THILL, maître en droit, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Sylvie DUPONT, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Decision to change the name of the company from "NOBLE EQUITIES TRUST FINANCIAL HOLDINGS S.A." into "NOBLE EQUITIES TRUST FINANCIAL HOLDINGS GROUPE S.A." and to change article 1, first paragraph of the articles of association with respect to the change of the name;

2. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, out of eighteen million seven hundred fifty thousand three hundred and eighty (18.750.380) shares in circulation eighteen million seven hundred fifty thousand three hundred and eighty (18.750.380) shares are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*Sole resolution*

The general meeting decides to change the name of the company from "NOBLE EQUITIES TRUST FINANCIAL HOLDINGS S.A." into "NOBLE EQUITIES TRUST FINANCIAL HOLDINGS GROUPE S.A." and subsequent amendment of article 1, first paragraph of the articles of association, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 1. first paragraph.** There is hereby organised a holding company in the form of a société anonyme the name of which shall be "NOBLE EQUITIES TRUST FINANCIAL HOLDINGS GROUPE S.A.".

There being no further business the meeting was closed.

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand euro (1.000 EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the board and to the proxyholder of the appearing parties, they signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le quinze juillet.

Par-devant, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "NOBLE EQUITIES TRUST FINANCIAL HOLDINGS S.A.", avec siège social à L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel, constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors de résidence à Luxembourg en date du 26 octobre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 17 du 13 janvier 1999. Les statuts de la société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire en date du 14 mai 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 575 du 27 juillet 1999.

L'assemblée est ouverte sous la présidence Madame Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sylvie DUPONT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ORDRE DU JOUR:

1. Changement de la dénomination de la société de "NOBLE EQUITIES TRUST FINANCIAL HOLDINGS S.A." en "NOBLE EQUITIES TRUST FINANCIAL HOLDINGS GROUPE S.A." et le changement subséquent de l'article 1<sup>er</sup>, alinéa 1<sup>er</sup> des statuts suite au changement de nom;

2. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant dix-huit millions sept cent cinquante mille trois cent quatre-vingt (18.750.380) actions sur un total de dix-huit millions sept cent cinquante mille trois cent quatre-vingt (18.750.380) actions, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Unique résolution*

L'assemblée générale décide de modifier le nom de la société de "NOBLE EQUITIES TRUST FINANCIAL HOLDINGS S.A." en "NOBLE EQUITIES TRUST FINANCIAL HOLDINGS GROUPE S.A." et, par conséquent, de modifier l'article 1<sup>er</sup>, alinéa 1<sup>er</sup> des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>. alinéa 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de "NOBLE EQUITIES TRUST FINANCIAL HOLDINGS GROUPE S.A."."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance a été levée.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ mille euros (1.000,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au membre du bureau et au mandataire des comparants ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Petit, R. Thill, S. Dupont et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 juillet 2008. LAC/2008/29959. — Reçu douze euros (12,- €).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008096975/5770/107.

(080111851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

**Tri-Noble Equities Trust Groupe S.A., Société Anonyme Holding,  
(anc. Tri-Noble Equities Trust S.A.).**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 76.096.

In the year two thousand and eight, on the fifteenth of July.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of "TRI-NOBLE EQUITIES TRUST S.A.", a société anonyme having its registered office in L-2143 Luxembourg, 52, rue Charles Martel, constituted by a deed of Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notary then residing in Luxembourg, on May 31st, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 707 on September 29th, 2000. These Articles of Association have not been changed since that day.

The meeting was opened with Mrs Corinne PETIT, private employee, residing professionally in Luxembourg, being in the chair,

who appointed as secretary Mr Raymond THILL, maître en droit, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Sylvie DUPONT, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Decision to change the name of the company from "TRI-NOBLE EQUITIES TRUST S.A." into "TRI-NOBLE EQUITIES TRUST GROUPE S.A." and to change article 1, first paragraph of the articles of association with respect to the change of the name;

2. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, out of three hundred and eighty (380) shares in circulation three hundred and eighty (380) shares are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*Sole resolution*

The general meeting decides to change the name of the company from "TRI-NOBLE EQUITIES TRUST S.A." into "TRI-NOBLE EQUITIES TRUST GROUPE S.A." and subsequent amendment of article 1, first paragraph of the articles of association, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 1. first paragraph.** There is hereby organised a holding company in the form of a société anonyme the name of which shall be "TRI-NOBLE EQUITIES TRUST GROUPE S.A.".

There being no further business the meeting was closed.

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand euro (1.000 EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the board and to the proxy holder of the appearing parties, they signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le quinze juillet.

Par-devant, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "TRI-NOBLE EQUITIES TRUST S.A.", avec siège social à L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel, constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors de résidence à Luxembourg en date du 31 mai 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 707 du 29 septembre 2000. Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée est ouverte sous la présidence Madame Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sylvie DUPONT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ORDRE DU JOUR:

*Ordre du jour:*

1. Changement de la dénomination de la société de "TRI-NOBLE EQUITIES TRUST S.A." en "TRI-NOBLE EQUITIES TRUST GROUPE S.A." et le changement subséquent de l'article 1<sup>er</sup>, alinéa 1<sup>er</sup> des statuts suite au changement de nom;

2. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant trois cent quatre-vingt (380) actions sur un total de trois cent quatre-vingt (380) actions, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Unique résolution*

L'assemblée générale décide de modifier le nom de la société de "TRI-NOBLE EQUITIES TRUST S.A." en "TRI-NOBLE EQUITIES TRUST GROUPE S.A." et, par conséquent, de modifier l'article 1<sup>er</sup>, alinéa 1<sup>er</sup> des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>. alinéa 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de "TRI-NOBLE EQUITIES TRUST GROUPE S.A."."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance a été levée.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ mille euros (1.000,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au membre du bureau et au mandataire des comparants ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Petit, R. Thill, S. Dupont et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 juillet 2008. LAC/2008/29958. - Reçu douze euros (12,- €).

*Le receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008096977/5770/103.

(080111879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

**Noble Equities Trust Securities Groupe S.A., Société Anonyme Holding,  
(anc. Noble Equities Trust Securities S.A.).**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 67.087.

In the year two thousand and eight, on the fifteenth of July.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of "NOBLE EQUITIES TRUST SECURITIES S.A.", a société anonyme having its registered office in L-2143 Luxembourg, 52, rue Charles Martel, constituted by a deed of Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notary then residing in Luxembourg, on November 5th, 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 47 on February 19th, 1999. These Articles of Association have been changed for the last time by a deed of the same notary on May 20th, 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 596 on August 4th, 1999.

The meeting was opened with Mrs Corinne PETIT, private employee, residing professionally in Luxembourg, being in the chair,

who appointed as secretary Mr Raymond THILL, maître en droit, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Sylvie DUPONT, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Decision to change the name of the company from "NOBLE EQUITIES TRUST SECURITIES S.A." into "NOBLE EQUITIES TRUST SECURITIES GROUPE S.A." and to change article 1, first paragraph of the articles of association with respect to the change of the name;

2. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, out of two million five hundred thousand three hundred and eighty (2.500.380) shares in circulation two million five hundred thousand three hundred and eighty (2.500.380) shares are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*Sole resolution*

The general meeting decides to change the name of the company from "NOBLE EQUITIES TRUST SECURITIES S.A." into "NOBLE EQUITIES TRUST SECURITIES GROUPE S.A." and subsequent amendment of article 1, first paragraph of the articles of association, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 1. first paragraph.** There is hereby organised a holding company in the form of a société anonyme the name of which shall be "NOBLE EQUITIES TRUST SECURITIES GROUPE S.A.".

There being no further business the meeting was closed.

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand euro (1,000 EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the board and to the proxy holder of the appearing parties, they signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le quinze juillet.

Par-devant, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "NOBLE EQUITIES TRUST SECURITIES S.A.", avec siège social à L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel, constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors de résidence à Luxembourg en date du 5 novembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 47 du 27 janvier 1999. Les statuts de la société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire en date du 20 mai 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 596 du 4 août 1999.

L'assemblée est ouverte sous la présidence Madame Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sylvie DUPONT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Changement de la dénomination de la société de "NOBLE EQUITIES TRUST SECURITIES S.A." en "NOBLE EQUITIES TRUST SECURITIES GROUPE S.A." et le changement subséquent de l'article 1<sup>er</sup>, alinéa 1<sup>er</sup> des statuts suite au changement de nom;

2. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant deux millions cinq cent mille trois cent quatre-vingt (2.500.380) actions sur un total de deux millions cinq cent mille trois cent quatre-vingt (2.500.380) actions, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Unique résolution*

L'assemblée générale décide de modifier le nom de la société de "NOBLE EQUITIES TRUST SECURITIES S.A." en "NOBLE EQUITIES TRUST SECURITIES GROUPE S.A." et, par conséquent, de modifier l'article 1<sup>er</sup>, alinéa 1<sup>er</sup> des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>. alinéa 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de "NOBLE EQUITIES TRUST SECURITIES GROUPE S.A." "

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance a été levée.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ mille euros (1.000,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au membre du bureau et au mandataire des comparants ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Petit, R. Thill, S. Dupont et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 juillet 2008. LAC/2008/29961. — Reçu douze euros (12,- €).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008096978/5770/107.

(080111898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

**Noble Equities Trust Resource Industries Groupe S.A., Société Anonyme Holding,  
(anc. Noble Equities Trust S.A.).**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 66.295.

In the year two thousand and eight, on the fifteenth of July.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of "NOBLE EQUITIES TRUST S.A.", a société anonyme having its registered office in L-2143 Luxembourg, 52, rue Charles Martel, constituted by a deed of Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notary then residing in Luxembourg, on September 17th, 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 860 on November 27th, 1998. These Articles of Association have been changed for the last time by a deed of the same notary on June 10th, 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 656 on August 30th, 1999.

The meeting was opened with Mrs Corinne PETIT, private employee, residing professionally in Luxembourg, being in the chair,

who appointed as secretary Mr Raymond THILL, maître en droit, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Sylvie DUPONT, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Decision to change the name of the company from "NOBLE EQUITIES TRUST S.A." into "NOBLE EQUITIES TRUST RESOURCE INDUSTRIES GROUPE S.A." and to change article 1, first paragraph of the articles of association with respect to the change of the name;

2. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, out of seven hundred fifty thousand three hundred and eighty (750.380) shares in circulation seven hundred fifty thousand three hundred and eighty (750.380) shares are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*Sole resolution*

The general meeting decides to change the name of the company from "NOBLE EQUITIES TRUST S.A." into "NOBLE EQUITIES TRUST RESOURCE INDUSTRIES GROUPE S.A." and subsequent amendment of article 1, first paragraph of the articles of association, which will henceforth have the following wording:



" **Art. 1. first paragraph.** There is hereby organised a holding company in the form of a société anonyme the name of which shall be "NOBLE EQUITIES TRUST RESOURCE INDUSTRIES GROUPE S.A.".

There being no further business the meeting was closed.

#### Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand euro (1,000 EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the board and to the proxyholder of the appearing parties, they signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le quinze juillet.

Par-devant, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "NOBLE EQUITIES TRUST S.A.", avec siège social à L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel, constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors de résidence à Luxembourg en date du 17 septembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 860 du 27 novembre 1999. Les statuts de la société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire en date du 10 juin 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 656 du 30 août 1999.

L'assemblée est ouverte sous la présidence Madame Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sylvie DUPONT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

#### *Ordre du jour:*

1. Changement de la dénomination de la société de "NOBLE EQUITIES TRUST S.A." en "NOBLE EQUITIES TRUST RESOURCE INDUSTRIES GROUPE S.A." et le changement subséquent de l'article 1<sup>er</sup>, alinéa 1<sup>er</sup> des statuts suite au changement de nom;

2. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant sept cent cinquante mille trois cent quatre-vingt (750.380) actions sur un total de sept cent cinquante mille trois cent quatre-vingt (750.380) actions, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Unique résolution*

L'assemblée générale décide de modifier le nom de la société de "NOBLE EQUITIES TRUST S.A." en "NOBLE EQUITIES TRUST RESOURCE INDUSTRIES GROUPE S.A." et, par conséquent, de modifier l'article 1<sup>er</sup>, alinéa 1<sup>er</sup> des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>. alinéa 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de "NOBLE EQUITIES TRUST RESOURCE INDUSTRIES GROUPE S.A."."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance a été levée.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ mille euros (1.000,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au membre du bureau et au mandataire des comparants ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Petit, R. Thill, S. Dupont et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 juillet 2008. LAC/2008/29965. - Reçu douze euros (12,- €).

Le receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008096984/5770/106.

(080112003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

**Triax Global Exchange Groupe S.A., Société Anonyme Holding,  
(anc. Triax Global-Exchange S.A.).**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 67.153.

In the year two thousand and eight, on the fifteenth of July.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of "TRIAX GLOBAL-EXCHANGE S.A.", a société anonyme having its registered office in L-2143 Luxembourg, 52, rue Charles Martel, constituted by a deed of Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notary then residing in Luxembourg, on November 13th, 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 59 on February 2nd, 1999. These Articles of Association have been changed for the last time by a deed of the same notary on June 2nd, 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 632 on August 20th, 1999.

The meeting was opened with Mrs Corinne PETIT, private employee, residing professionally in Luxembourg, being in the chair,

who appointed as secretary Mr Raymond THILL, maître en droit, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Sylvie DUPONT, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Decision to change the name of the company from "TRIAX GLOBAL-EXCHANGE S.A." into "TRIAX GLOBAL EXCHANGE GROUPE S.A." and to change article 1, first paragraph of the articles of association with respect to the change of the name;

2. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, out of one million two hundred fifty thousand three hundred and eighty (1.250.380) shares in circulation one million two hundred fifty thousand three hundred and eighty (1.250.380) shares are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*Sole resolution*

The general meeting decides to change the name of the company from "TRIAX GLOBAL-EXCHANGE S.A." into "TRIAX GLOBAL EXCHANGE GROUPE S.A." and subsequent amendment of article 1, first paragraph of the articles of association, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 1. first paragraph.** There is hereby organised a holding company in the form of a société anonyme the name of which shall be "TRIAX GLOBAL EXCHANGE GROUPE S.A.".

There being no further business the meeting was closed.

#### Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand euro (1.000 EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the board and to the proxyholder of the appearing parties, they signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le quinze juillet.

Par-devant, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "TRIAX GLOBAL-EXCHANGE S.A.", avec siège social à L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel, constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors de résidence à Luxembourg en date du 13 novembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 59 du 2 février 1999. Les statuts de la société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire en date du 2 juin 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 632 du 20 août 1999.

L'assemblée est ouverte sous la présidence Madame Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sylvie DUPONT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

#### *Ordre du jour:*

1. Changement de la dénomination de la société de "TRIAX GLOBAL-EXCHANGE S.A." en "TRIAX GLOBAL EXCHANGE GROUPE S.A." et le changement subséquent de l'article 1<sup>er</sup>, alinéa 1<sup>er</sup> des statuts suite au changement de nom;

2. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant un million deux cent cinquante mille trois cent quatre-vingt (1.250.380) actions sur un total de un million deux cent cinquante mille trois cent quatre-vingt (1.250.380) actions, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Unique résolution*

L'assemblée générale décide de modifier le nom de la société de "TRIAX GLOBAL-EXCHANGE S.A." en "TRIAX GLOBAL EXCHANGE GROUPE S.A." et, par conséquent, de modifier l'article 1<sup>er</sup>, alinéa 1<sup>er</sup> des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>. alinéa 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de "TRIAX GLOBAL EXCHANGE GROUPE S.A."."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance a été levée.

96284

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ mille euros (1.000,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au membre du bureau et au mandataire des comparants ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Petit, R. Thill, S. Dupont et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 juillet 2008. LAC/2008/29962. - Reçu douze euros (12,- €)

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008096980/5770/106.

(080111931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

---

**International Automotive Components Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 11.661.925,00.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 113.661.

*—*  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 3 juillet 2008*

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 3 juillet, 2008, que:

Madame Sylvie ABTAL-COLA, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg a été nommée gérant de catégorie «B» de la société avec effet immédiat pour une durée de six ans en remplacement de Monsieur Patrick LORENZATO, gérant démissionnaire de catégorie «B», employé privé, ayant son adresse privée au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 juillet 2008.

Pour extrait conforme

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008097504/751/20.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2008, réf. LSO-CS09573. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080112340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

---

**Camyba S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 31.088.

*—*  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 27 juin 2008*

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles JACQUET, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Pieter VAN NUGTEREN, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Lux Business Management S.à.r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg; ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

Luxembourg, le 27 juin 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008097564/655/21.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS10691. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080112126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

---

**Casden Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 31.002,40.**

Siège de direction effectif: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 139.681.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 15 juillet 2008*

1. L'Assemblée accepte la démission en tant que gérants de Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Lux Konzern Sàrl ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

2. L'Assemblée nomme en remplacement des gérants démissionnaires, Monsieur Gilles Jacquet employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et Monsieur Peter van Opstal, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 15 juillet 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008097563/655/21.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS10737. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080112146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

---

**Intégration Financière SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 48.248.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 4 juin 2008*

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Madame Christel Girardeaux, employée privée, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Lux Konzern Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

Luxembourg, le 4 juin 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008097562/655/21.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS10685. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080112154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

---

**Cerere Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.  
R.C.S. Luxembourg B 130.731.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 3 juin 2008*

- La démission de Monsieur Toby HERKRATH de son mandat d'administrateur est acceptée.
- Monsieur Celso Gomes Domingues, employé privé, né le 21 février 1978 à Luxembourg et demeurant au 219, rue Albert Unden, L-2652 Luxembourg est nommé en tant que nouvel Administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2012.

Certifié sincère et conforme

Pour CERERE LUX S.A.

Companies & Trusts Promotion S.A.

Signature

Référence de publication: 2008097555/696/18.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11345. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080112200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

---

**3i Infrastructure (Luxembourg) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.  
R.C.S. Luxembourg B 124.469.

—  
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008097573/5770/12.

(080112377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

---

**Groupe CYDEL Investissement SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 47, rue de la Libération.  
R.C.S. Luxembourg B 131.732.

—  
Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 13 juin 2008, acte n<sup>o</sup> 310 par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jacques DELVAUX

Boîte Postale 320, L-2013 Luxembourg

Notaire

Référence de publication: 2008097577/208/14.

(080111768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

---

**Capoffice S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7217 Bereldange, 59, rue de Bridel.  
R.C.S. Luxembourg B 80.883.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire en date du 09 juin 2008*

L'assemblée générale ordinaire, tenu de manière extraordinaire, de CAPOFFICE S.A. a pris ce jour, à l'unanimité, la décision suivante:

**CONSEIL D'ADMINISTRATION:**

Sont réélus administrateurs:

- Monsieur Marc Giorgetti, Administrateur catégorie A, demeurant à Dondelange

- Monsieur Michel Ducros, Administrateur catégorie A, demeurant à Yens (CH)
- Madame Maggy Lamesch, Administrateur catégorie B, demeurant à Olm

Monsieur Christian Lamesch né le 09 octobre 1980 à Luxembourg et demeurant 59, rue de Bridel L-7217 Bereldange est nommé Administrateur catégorie B en remplacement de Madame Corinne Lamesch.

**COMMISSAIRE:**

Est élu Commissaire aux comptes la fiduciaire Patrick Sganzerla S. à r.l. ayant son siège social au 17, rue des Jardiniers L-1835 Luxembourg en remplacement de Monsieur Patrick Sganzerla.

La durée des mandats d'Administrateurs et Commissaire aux comptes prend fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

Itzig, le 04 juillet 2008.

Pour extrait conforme et sincère  
FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2008097550/1345/28.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2008, réf. LSO-CS05394. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080112233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

---

**Noble Equities Trust Financial Holdings Groupe S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 66.933.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2008.

Martine SCHAEFFER  
Notaire

Référence de publication: 2008097579/5770/12.

(080111854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

---

**Smart Air S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 135.197.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 juillet 2008.

Paul BETTINGEN  
Notaire

Référence de publication: 2008097570/202/12.

(080111539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

---

**ATLAS CAPITAL (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 1.100.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 78.635.

L'adresse du siège social de l'associé ATLAS CAPITAL GROUP HOLDING S.A. est modifiée comme suit:  
2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 juillet 2008.

Pour avis

Signature

Référence de publication: 2008097641/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS10660. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080111869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

---

**Société Immobilière Mersch II S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon, Belle Etoile.

R.C.S. Luxembourg B 80.554.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 13 mai 2008*

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Maximilien dit "Max" LEESCH, Koerich, Employé privé, Président, Administrateur-délégué

- Monsieur Joseph dit "Jeff" LEESCH, Blaschette, Employé privé, Administrateur

- Madame Doris LEESCH, Luxembourg, Employée privé, Administratrice

Est nommé Commissaire aux comptes:

- La société BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, SOCIETE ANONYME, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 LUXEMBOURG

Leurs mandats viennent à expiration à l'Assemblée Générale ordinaire devant statuer sur l'exercice 2008.

Max LEESCH

Administrateur délégué

Référence de publication: 2008097642/539/20.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS10934. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080112307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

---

**Shoe Service Bel-Air S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7520 Mersch, 40, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 24.698.

—  
Les statuts coordonnés de la prédite société ont déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008097572/203/10.

(080112147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

---

**Bonneuil Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 124.197.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'Administrateur Unique de la Société le 14 juillet 2008*

L'Administrateur Unique DECIDE de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle au 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2008.

Pour la Société

Signature

Administrateur Unique

Référence de publication: 2008097077/9268/17.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2008, réf. LSO-CS12796. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080112080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

---